



LE RECOURS A LA PEUR DANS LA SOCIALISATION DE L'ENFANT MU KÓÓNGO

The use of fear in the socialization of the mukóóngo child

AIMEE NOËLLE GOMAS

Université Marien Ngouabi (Rép. du Congo)

Email : gomasaime@gmail.com

iD ORCID : <https://orcid.org/0000-0002-4826-3171>

RÉSUMÉ

L'éducation de l'enfant est d'une grande importance dans l'univers social africain, en particulier dans la société traditionnelle kóóngo. Dans cette optique, tout est mis en œuvre pour accompagner l'enfant dans le développement de ses capacités variées et diverses. Pour ce faire, il a bien fallu que les "anciens" élaborent une technique dissuasive pertinente, afin que la socialisation produise des résultats escomptés. Partant de cette lecture, l'objectif de cet article consiste à montrer l'intérêt de recourir à la peur comme gouvernante de la croyance pour socialiser l'enfant. À cet effet, quelle est l'importance de recourir à la peur pour éduquer l'enfant ? Comment se manifeste cette émotion dans le fonctionnement de la socialisation ? Pour répondre à cette double interrogation, nous avons opté pour les Cultural studies de Chris Barker (2003) et du fonctionnalisme relativisé de Robert K. Merton (1968), deux approches théoriques permettant d'analyser également notre corpus constitué de huit (8) interdits et sept (7) proverbes. L'articulation de ce travail se présente comme suit : il sera premièrement question de définir la peur, dans le but de mieux cerner son importance au cœur de l'action éducative. Deuxièmement, nous montrerons, à partir des interdits et des proverbes de notre corpus, le caractère essentiel de la peur dans une socialisation réussie. Enfin, nous verrons les enjeux d'application de la pédagogie par la peur dans les sociétés modernes.

MOTS-CLÉ: enfant ; interdits ; proverbes ; peur ; socialisation

ABSTRACT

Child education is of great importance in the African social universe, particularly in traditional Kongo society. With this in mind, everything is done to support the child in the development of his varied and diverse abilities. To do this, the "elders" had to develop a relevant dissuasive technique so that socialization produces the expected results. Based on this reading, the objective of this article is to show interest in using fear as a governor of belief to socialize the child. To this end, what is the importance of using fear to educate a child? How does this emotion manifest itself in the functioning of socialization? To answer this dual question, we have opted for the Cultural studies of Chris Barker (2003) and the relativized functionalism of Robert K. Merton (1968), two theoretical approaches that also allow us to analyze our corpus consisting of eight (8) prohibitions and seven (7) proverbs. The articulation of this work is as follows: firstly, we will define fear in order to better understand its importance at the heart of educational action. Secondly, we will show, based on the prohibitions and proverbs in our corpus, the essential character of fear in successful socialization. Finally, we will see the challenges of applying pedagogy through fear in modern societies.

KEYWORDS: child; prohibitions; proverbs; fear; socialization

Introduction

L'éducation revêt une importance de grande envergure dans les sociétés traditionnelles africaines, notamment dans l'univers social Kóóngo. Dans ce sens, tout a été mis en place par les ancêtres pour se doter d'un système éducatif qui concourt premièrement à la formation multidimensionnelle de l'individu et, deuxièmement, participe à la construction de la société. À cet effet, Léo Frobrenius cité dans Éléonore Devevey rapporte qu'il y avait « dans le Royaume du Congo, une foule grouillante habillée de « soie » et de « velours », de grands États bien ordonnés, et cela dans les moindres détails, des souverains puissants, des industries opulentes. Civilisés jusqu'à la moelle des os » (2019, p.4). Dans ce fragment textuel, l'auteure présente les habitants du Kóóngo comme des gens civilisés. Il est avéré que le fait d'avoir une société hautement civilisée suppose un système éducatif de qualité. Sans lequel, il est quasiment impossible d'atteindre un stade de développement très avancé. Mis à part ce témoignage, le système éducatif traditionnel Kóóngo présente en lui une structuration et une organisation qui n'est pas des moindres. D'autant plus qu'il a largement contribué à la formation et à la construction du peuple Kóóngo. Dans ce système éducatif, il existe des techniques qui ont grandement servi dans l'éducation de l'enfant mukóóngo. Mungala écrit à ce propos :

L'éducation traditionnelle en Afrique utilise diverses techniques qui se rapportent aux méthodes dites « nouvelles » : elles s'attachent non seulement à faire acquérir à l'enfant les connaissances utiles à l'âge adulte, mais étendent leur action à la formation de la personnalité. Elles suscitent l'activité de l'enfant en rapport avec ses besoins fondamentaux et sont subordonnées au développement mental de l'enfant ainsi qu'à son niveau de socialisation (méthodes actives). Les principales techniques éducatives utilisées sont : les contes les devinettes, les légendes, les proverbes, la peur, les rites d'initiation (1982, p.5).

Cette citation de l'auteur témoigne bel et bien de la pertinence de ce système éducatif traditionnel que nous propose l'Afrique précoloniale. Dans le cadre de cette étude, c'est la technique de la « peur » comme méthode pédagogique qui nous intéresse à plus d'un titre. Comme l'indique d'emblée l'intitulé de ce travail, elle est employée dans la socialisation de l'enfant dans l'univers social Kóóngo. Cette méthode pédagogique de la peur mérite d'être analysée objectivement pour en cerner la quintessence. Dans cette perspective, plusieurs travaux ont été consacrés dans le domaine de l'éducation traditionnelle africaine. D'entrée de jeu, Mungala (1982) fait une analyse qui s'élève au niveau des concepts, de la saisie théorique des valeurs fondamentales de l'éducation traditionnelle africaine vue dans sa totalité et située dans la pratique du réel. Il se tarde d'examiner successivement les caractéristiques fondamentales de l'éducation traditionnelle en Afrique, sa structure et ses différentes techniques. Pour ce qui est d'Ousmane Sawadogo (2003), il aborde la portée et les limites de l'éducation traditionnelle en Afrique Noire. Sa problématique repose dans

les termes du rapport entre « monde vécu » et « système » : quels liens faut-il, aujourd'hui, établir entre nos « mondes vécus » et nos « systèmes éducatifs » pour imprimer à notre histoire (nos histoires) une orientation soucieuse de l'ouverture à la fois à soi-même, à l'autre et au monde. Par contre, Yao Lambert Konan (2012) révèle par son étude que le monstre des récits de la peur édifiante est un régulateur éthique dans les sociétés africaines. Son commerce avec l'enfant crapule ou rebelle dans le village n'est pas le fruit d'un hasard, car il apparaît toujours suite à une crise de la morale sociale. Enfin, Afsata Paré-Kaboré (2013) identifie dans le mode de vie et d'éducation traditionnelle en Afrique des pistes d'actions pour contribuer aux efforts d'organisation des systèmes scolaires dans le but de promouvoir l'éducation au vivre-ensemble aujourd'hui. La méthode employée est une approche comparative des contextes socio-éducatifs d'hier et des mutations d'aujourd'hui en se basant sur une analyse critique de la littérature y afférente. Quant à nous, l'objet de cet article consiste à montrer l'intérêt de recourir à la peur comme gouvernante de la croyance pour socialiser l'enfant.

Dans cette logique, quelle est donc l'importance de recourir à la peur pour éduquer l'enfant ? Comment se manifeste cette émotion dans le fonctionnement de la socialisation ? Pour répondre à cette double interrogation, nous avons choisi les Cultural studies de Chris Barker (2003) comme approche théorique principale pour analyser notre corpus constitué d'interdits. En effet, l'idéologie sera utilisée comme concept opératoire des Cultural studies. Elle permettra de faire la représentation du « rapport imaginaire des individus à leurs conditions réelles d'existence » (Althusser, 2011, p. 288). Ensuite, le fonctionnalisme relativisé de Robert K. Merton (1968) servira d'approche théorique complémentaire. Il s'agira, ici d'employer les fonctions manifestes et latentes pour établir les conséquences objectives qui contribuent à l'adaptation du système ainsi que des conséquences non voulues et non comprises. De ce fait, l'articulation de ce travail se présente de cette manière : il sera premièrement question de définir la peur, dans le but de mieux cerner son importance au cœur de l'action éducative. Deuxièmement, nous montrerons, à partir des proverbes de notre corpus, le caractère essentiel de la peur dans une socialisation réussie. Enfin, nous verrons les enjeux d'application de la pédagogie par la peur dans les sociétés modernes.

1. Définition conceptuelle de la technique d'éducation (peur) pour établir son importance

La peur est l'un des maillons épicaux des techniques de l'éducation de l'enfant dans l'univers social Kóongo ; il importe d'en définir les termes avant d'établir son importance. Pour Alfred Binet, il définit la peur en ces termes :

C'est un sentiment déraisonnable, en ce sens qu'elle s'applique soit à un danger tout à fait imaginaire, l'obscurité, les fantômes, soit à un danger réel, mais

absolument improbable (...). La peur résulte d'une faiblesse du système nerveux ; en second lieu, l'enfant, ayant conscience de sa faiblesse physique, perd confiance en lui-même, ce qui le rend accessible à toutes les craintes(Alfred Binet, 1895, p.226-234).

Robert Dantzer écrit par contre,

La peur correspond donc à une réaction affective intense à un événement survenant de manière soudaine et inattendue et menaçant mon intégrité physique et mentale. Comme toute émotion, la peur ne reste pas purement subjective, mais présente des composantes somatiques (attitudes, mimiques, comportements) et viscérales (...) On distingue souvent les peurs innées (comme la peur du vide ou la peur des serpents) des peurs acquises (le bruit d'une sirène, par exemple, pour qui a été exposé aux bombardements). (1993, p.26)

Pour ce qui est de Mungala, il contextualise explicitement le concept de la peur dans le cadre de l'éducation traditionnelle africain. Selon lui,

Elle est le moyen que l'éducation traditionnelle utilise pour faire respecter les règles, les lois et les préséances vitales qui ordonnent toute la vie sociale. L'individu a peur des conséquences naturelles ou surnaturelles qui pourraient lui arriver s'il transgresse les lois, les interdits, les tabous (Mungala, 1982, p.6).

Quant à nous, c'est sur cette approche définitionnelle de la technique d'éducation traditionnelle remontant à la période précoloniale africaine que nous nous appuyons. Il faut admettre que la peur revêt un caractère très important dans l'éducation de l'enfant mukóngo. Si, aujourd'hui, le fouet est utilisé comme l'un des moyens éducatifs pour dissuader l'enfant, hier ce n'en était pas le cas. Elisabeth Fourn, Tatiana Afiavi Hountondji, Gladys Elise-Marie Ayatode déclarent :

La socialisation des enfants a échoué, car les bases de départ sont fausses. L'éducation traditionnelle n'est pas un idéal absolu. La société est à l'image du type de socialisation. Les enfants sont éduqués à la maison avec la violence. À l'école, ils sont battus et la société moderne aussi les dévie des valeurs cardinales. (2014, p.221)

Cette lecture psychosociologique concerne la société moderne que nous avons actuellement dans la quasi-totalité du continent africain. Le patriarche Ndele Mapita soutient que « dans les sociétés traditionnelles Kóngo, la peur était l'une des techniques pédagogiques employées dans l'éducation de l'enfant, au même titre que les contes, les proverbes, les devinettes, etc. Il n'y avait pas de fouet comme il en est à présent. Encore moins, la violence telle que pratiquée dans certaines institutions telles

que la famille, l'école etc. »¹⁶. Dans le même ordre d'idées, le patriarche André Luzizila confirme que « le fouet est venu avec l'esclavage. Il s'est enraciné considérablement dans nos traditions à partir de la période coloniale »¹⁷.

À cet effet, il serait impérieux de dire que la violence par le fouet n'était pas d'actualité dans l'éducation traditionnelle chez les Kóóngo. Pour ce faire, c'est par les interdits par exemple que la collectivité a choisi d'accompagner l'enfant dans son apprentissage. Il ne s'agit pas de prédispositions qui dépouillent l'enfant de sa véritable personnalité et/ou de son génie créateur. De ce point de vue, il y a des limites dans cette pédagogie par la peur, puisqu'il ne s'agit pas de rendre le système nerveux faible en faisant perdre la confiance en soi à l'enfant ou en cultivant en lui un sentiment déraisonnable permanent. À ce titre, les interdits figurent parmi l'un des éléments de la « peur » qui sont utilisés pour socialiser l'enfant. Ces dispositions ou prescriptions que la communauté a établies et qu'elle observe avec la plus grande minutie n'est pas d'ordre déshumanisant. Prenons quelques cas de figure d'applicabilité des interdits pour montrer l'importance de recourir à la peur pour éduquer l'enfant :

1^{ère} cas de figure

- Type d'interdit : interdit moral
- Intitulé de l'interdit : « Ne pas prendre les biens d'autrui »
- Châtiment observé et raison de l'interdit : le plus souvent, il est de l'ordre métaphysique. L'agent éducateur (famille, communauté, association initiatique, etc.) porte conseil à l'enfant, en lui faisant observer le genre de châtiment auquel il pourrait s'exposer, s'il transgressait l'interdit. Dans ce sens, il soutient sa parole par un proverbe qui dit :

Biakubiaku, bianganabiangana

/Pour toi /pour toi /pour autrui/pour autrui/

Ce qui t'appartient est à toi, ce qui appartient à l'autre lui appartient

Dénoté second du proverbe : il faut savoir respecter les biens d'autrui pour ne pas s'attirer de possibles ennuis dans la vie. Cette notion du respect du bien est inculquée à l'enfant dès le bas-âge. Le proverbe n'intervient que dans ce contexte pour soutenir l'interdit énoncé.

2^{ème} cas de figure

- Type d'interdit : interdit linguistique

1^{ère} intitulé de l'interdit : « Ne pas prendre la parole en public sans autorisation »

¹⁶Ndele Mapita (86 ans), *Entretiens sur l'éducation traditionnelle de l'enfant mukóóngo, sous-préfecture du département du Pool, sous-préfecture de Boko, Q. Kitadi, 15/01/2023* (Sources orales n°1)

¹⁷André Luzizila (95 ans), *Entretiens sur l'éducation traditionnelle dans le Kóóngoprécoloniale, Boko, sous-préfecture du département du Pool, VillageVoka, 17/01/2023*. (Sources orales n°2).

- Châtiment observé et raison de l'interdit : ce châtement est purement physique. L'agent éducateur (famille, communauté, association initiatique, etc.) porte un avertissement à l'enfant. Il est dans l'obligation de s'initier au maniement de la langue jusqu'à atteindre sa parfaite maîtrise. Outre ce fait, le facteur âge est déterminant dans la prise de parole. Car en fait, il n'est pas permis de prendre la parole dans le cercle des aînés si l'individu n'a pas atteint l'âge de prise de parole.

Munkwamunwa ka mputu ko

/Détenteur/bouche/lui/pauvre/pas/

Le détenteur de la bouche n'est jamais pauvre

Ce proverbe vient donc à point nommé confirmer la thèse selon laquelle, il faut laisser parler celui qui sait parce que la parole est sacrée. Elle ne doit qu'être manipulée par un spécialiste. Il faut préciser que la parole est comme une eau. Lorsqu'elle se renverse sur le sol, on ne peut plus la récupérer. C'est dans cette mesure qu'il est dit :

Maza go matsamukini, kâmalenditotakana ko

/Eau/là/ lui renverser/ ne/ pouvoir/récupérer/ pas

L'eau, une fois renversée, on ne peut la récupérer

Lorsqu'une parole est prononcée, elle ne peut plus se rattraper. Par conséquent, l'on pourrait dire, ce qui est fait, est fait. En prenant la mesure de la dangerosité de la parole, les anciens ont établi cet interdit afin de susciter de l'ordre dans la société. La transgression de cet interdit peut aboutir à des sanctions sévères. Cette transgression peut faire valoir à celui qui l'a enfreint la qualification de *kihulu*¹⁸, *Muyekeri*¹⁹, c'est-à-dire la personne qui n'a pas de *bumuuntu*²⁰. Cette qualification peut nuire à l'individu parce que la communauté peut reprendre cela pour le réprimer à tout moment. De ce fait, il ne subit aucun rejet social qui pourrait affecter sa confiance en soi. Le rejet social interviendrait seulement si l'individu se lance habituellement dans la transgression de cet interdit.

2^{em} intitulé des interdits : « Ne pas souhaiter le mal à quelqu'un » et « ne pas faire de sermons à tout vent »

- Châtiment observé et raison de l'interdit: il varie en fonction de la gravité de la situation ; le châtement peut être mystique ou physique. L'agent éducateur (famille, communauté, association initiatique, etc.) est dans l'obligation de prévenir l'enfant de ne pas prononcer des sermons n'importe comment ou encore de ne jamais souhaiter le mal à autrui en public. Il est souhaitable

¹⁸Kihulu : c'est une personne stupide, sans vergogne

¹⁹ Mu-yekiri /nlobinkenzi : c'est un traître

²⁰Bumuuntu : nature humaine

d'observer le silence, symbole de la maîtrise de soi. Sans l'ombre d'un doute, la bouche peut causer du tort. A ce sujet, il est souvent dit :

Munwawu zonzabwabwingi, disumu kondo pele
/Bouche/qui/parler/beaucoup/péché/manque/pas/
La bouche qui parle beaucoup pêche énormément

Kudiakûntinu, kuyokamunwa
/Manger/dans/vitesse/brûler/bouche/
Manger trop vite fait brûler la bouche

Il faut bien réfléchir avant d'agir. Car, le fait de trop parler peut engendrer la mort. Considérée ainsi, la bouche qui bavarde beaucoup pêche grandement. Soulignons que le péché est la résultante de l'action du bavardage inutile. Rappelons que le péché est perçu dans le cadre des croyances religieuses comme une faute grave qui peut conduire à la mort spirituelle ou physique si l'on ne se convertit pas. D'ailleurs, il faut le préciser que lorsque certaines lois sont brisées, il est difficile de faire la réparation. C'est pourquoi il est fermement conseillé à l'enfant, dès la socialisation primaire de ne pas manipuler la parole sans son caractère éthique, esthétique et sacré. La parole est, à la fois, source de vie et de mort certaine.

3^{em} cas de figure

- Type d'interdit : interdit social

Intitulé de l'interdit : « Ne pas indexer la dépouille mortelle »

- o Châtiment observé et raison de l'interdit: c'est de l'ordre métaphysique et/ou physique. L'agent éducateur (famille, communauté, association initiatique, etc.) avertit sérieusement l'enfant à ne jamais pointer du doigt, une dépouille mortelle. Le fait de transgresser cet interdit expose l'individu à plusieurs maux tels que le pourrissement de son index. Cette disposition a été mise en place pour des raisons assez particulières. Nous retenons essentiellement que c'est dans l'optique de vouer le respect au mort qu'il ne faut pas pointer l'index qui est un doigt accusateur. Dans les sociétés traditionnelles africaines, les morts ne sont pas morts. Ce sont les devanciers des vivants dans l'au-delà. D'où il faut leur accorder un certain respect. Car en fait, certains deviennent des défunts méritants, c'est-à-dire des ancêtres qui intercèdent pour les vivants auprès du Divin Créateur, Nzaambi a MpuunguTulendo.

Intitulé de l'interdit : « Ne pas balayer la nuit »

- o Châtiment observé et raison de l'interdit : le châtiment est avant tout mystique avant d'être physique. L'agent éducateur (famille, communauté, association initiatique, etc.) doit s'évertuer à prévenir l'enfant de l'acte de balayer la nuit. Dans la plupart des sociétés traditionnelles africaines, la nuit est perçue comme le temps des esprits et de tout ce qui concerne les sphères subtiles. Lorsque l'on

transgresse cet interdit, le châtement varie d'un contexte à un autre. D'ores et déjà, le fait de balayer sa maison dans la nuit, revient à déloger les esprits protecteurs et/ou anges gardiens censés assurer la protection des lieux. Cette action de balayer permet aux esprits étrangers de prendre possession des lieux. Au cas où l'on venait à balayer la nuit, il est conseillé de disposer la saleté dans un coin de l'endroit nettoyé pour que les esprits y soient toujours. Rappelons un fait, c'est à partir de la tombée de la nuit que les maîtres des lieux (les esprits protecteurs) prennent possession. Il peut s'agir des ancêtres, d'une divinité ou d'un esprit quelconque destiné à cette tâche de gardien des lieux. Étant donné que dans la nuit, beaucoup de choses se passent, il est donc important de se protéger par une force divine de bon aloi. Le prêtre traditionnel, mfumuKóóngo déclare dans ce sens :

La nuit est réservée aux esprits. C'est le moment le plus apprécié des esprits démoniaques, des principautés et des êtres maléfiques. Pour l'Africain, la nuit est non seulement sacrée, mais mystérieuse. Tous les plans diaboliques se font à ce moment-là. Ayant connaissance de tout cela, les ancêtres ont prévu des dispositifs nécessaires qui contribuent à la préservation des individus et de toute la communauté pour pallier tous types de maléfices projetés dans la nuit. La nuit gouverne le jour. De toute évidence, le jour prépare la nuit²¹.

Le fait d'enfreindre cet interdit expose l'individu à plusieurs maux qui pourraient entraver sa bonne santé. D'où, il est plus important de prévenir que de guérir ; tel est l'intérêt de respecter cette prescription qui s'avère très indispensable dans la spiritualité africaine.

Par conséquent, les interdits tels qu'employés dans le cadre socioéducatif manifestent une importance capitale. Comme nous l'avons observé au travers des prescriptions susmentionnées, son importanceréside dans la dissuasion de l'enfant face à certaines réalités de la vie sociale.

2. Caractère essentiel de la peur dans une socialisation réussie

2.1. Fonctions manifestes de la peur dans une socialisation réussie

Les fonctions manifestes sont comprises comme un concept opératoire du fonctionnalisme relativisé de Merton (1968). Dans le cadre de ce travail, elles facilitent la compréhension du système éducatif traditionnel en général et de la socialisation en particulier. Ce type de fonctions s'accomplit dans une perspective volontaire et consciente. Il n'y a rien d'inconscient ou de non voulu dans leur matérialisation. C'est manifestement au travers de la peur, une émotion ontologiquement positive, que l'éducation de l'enfant pourrait être une réussite. Le système éducatif traditionnel Kóóngo est riche de techniques d'éducation. Les interdits sont l'un des éléments

²¹MfumuKóóngo(Quadragénaire), *Entretiens sur les interdits sociaux et leurs conséquences*, Q. Kombe, commune de Madibou, Brazzaville, 11/08/2024 (Sources orales n°3)

oraux qui procurent la peur à l'enfant dans l'optique de concourir à son éducation véritable. Les interdits sont d'emblée considérés comme étant une pédagogie par la peur qui concourt dans une certaine mesure à la régulation du comportement de l'individu. Yao Lambert Konan (2012, p. 194) affirme que « la peur apparaît comme un « en-soi », un régulateur émotionnel qui aide à mieux contrôler les actes de l'individu dans son milieu. En cela, elle pousse l'être parfois à adopter des conduites sages et constructives ».

De ce fait, ce type de pédagogie a une fonction de régulateur et ne dépouille en aucun cas l'individu de son « moi » véritable. Toutes les conditions d'émission doivent être réunies lorsqu'il s'agit d'employer cette technique d'éducation. À cet effet, l'aîné qui énonce les interdits se doit de les interpréter en y donnant une leçon de morale à l'enfant. Ils peuvent être employés dans l'intérêt de la persuasion et/ou de la dissuasion.

Par ailleurs, il y a plusieurs fonctions qui sont assurées par les interdits dans la pédagogie par la peur : la fonction morale et éthique, la fonction socioculturelle.

2.1.1. Fonction éthique et morale

La pédagogie par la peur assure la fonction éthique et morale dans l'éducation traditionnelle de l'enfant. En réalité, c'est par la morale que les interdits se font observer. À en croire René Auclair, la morale « nous rappelle l'existence du devoir et des interdits » (1991, p.5). Les interdits sont également vecteurs de la morale et de l'éthique dans leur mise en pratique. En d'autres mots, l'apprentissage de la morale se construit conséquemment sur les interdits. Lorsque l'agent éducateur (tels que la famille, la communauté, les associations initiatiques, etc.) fait observer un interdit à l'enfant, il y a toujours un degré de morale qui apparaît. Dans ce sens, les interdits assurent une fonction morale qui consiste à inculquer un certain nombre de valeurs et de principes moraux à l'enfant, en lui permettant de faire fondamentalement la différence entre ce qui est juste et ce qui ne l'est pas. De façon illustrative, cette fonction opère comme suit :

1^{ère} phase : énonciation de l'interdit

- Premièrement, l'émetteur (aîné) énonce l'interdit au récepteur (cadet) :
« Ne jamais s'adonner aux mauvaises mœurs »
- Deuxièmement, il pourrait le décoder en présentant les tenants et les aboutissants de cette transgression:

Le fait de pratiquer les mauvaises mœurs exposerait le malfrat à diverses sanctions. Le châtement varie en fonction de la situation ; il peut passer d'une simple amende à une peine de mort. C'est dans cette perspective que les aînés exhortent les plus jeunes à observer un bon comportement en évitant également les mauvaises mœurs. Ainsi, il est dit :

Wa tunga na niangangatuweleyuminaku zulu nzo

/Si/toi construire/avec/paille/risque/partir/sécher/sur/haut/ maison/

Si tu construis avec la paille, tu finiras sur le toit de chaume

La dénotation seconde de ce proverbe dit clairement que les mauvaises mœurs corrompent les bonnes mœurs.

2^{ème} phase : fonctionnement de l'interdit dans l'être psychanalytique de l'enfant

- Premièrement, il y a d'abord intériorisation qui se fait graduellement avec l'effet de la peur (provoqué par le dire de la sentence, résultante de l'acte de transgression) ;
- Deuxièmement, il y a constitution d'une instance interdictrice, le « Surmoi » dont la fonction est de sanctionner inéluctablement les désirs formant le « Ça » freudien (c'est-à-dire l'univers des pulsions). Cette fonction du « surmoi » n'est pas des moindres car, il est à la lumière d'un élément régulateur : un arbitre ; Dans le même ordre, intervient une autre instance psychique qui est le « Moi ». Cette instance a pour fonction d'établir un certain nombre de compromis considérant les contraintes des facteurs exogènes. Le « Moi » est de bon aloi, l'instance qui permet à autrui d'apprécier les capacités de performance du sujet en ce qui concerne l'observation effective de la prescription mise en relief. C'est plutôt le « Surmoi » qui assure réellement la fonction de filtre. Autrement dit, il est l'instance qui permet à l'individu (enfant) de ne pas succomber à l'échec de l'observance de l'interdit. Toutefois, cette entreprise de filtre et/ou d'arbitre est possible grâce au renfort de l'idéal que porte l'instance « Moi ». Il faut admettre que le « Moi » est dans une perspective de conformisme idéaliste.

Par conséquent, lorsque cette disposition est inculquée à l'enfant dès le bas âge pour qu'il ait une bonne moralité en grandissant, il y a manifestement un procédé idéaliste qui prend essor. Ce procédé est imprimé par le conscient qui le transmet au subconscient comme une valeur à suivre et s'en inspirer pour assujettir l'inconscient dans son rôle des actes refoulés. Dans ce processus, la peur est gérée par le subconscient qui se sert de la réguler afin qu'elle ne devienne pas un acte refoulé qui plonge l'enfant dans une forme de névrose qui causerait des troubles psychotraumatiques à l'avenir. La peur est de toute évidence, une émotion qui permet d'observer les valeurs morales et éthiques telles que la discipline, le respect, la responsabilité.

2.1.2. La fonction socioculturelle

Cette fonction se forge à partir des facteurs endogènes impulsés par les structures sociales telles que la famille, la collectivité et la société. Ces facteurs sont de l'ordre éducatif et ne possèdent, en aucun cas, un aspect dégradant la personnalité et l'identité individuelle de l'enfant. Elle participe plutôt à la consolidation de son être

profond dans la mise en valeur des vertus sociales et culturelles que sont : la justice, le respect, l'intégrité, la bienveillance, la communauté, la responsabilité, le bon sens.

La peur est, en réalité, l'élément qui participe à l'inculcation des valeurs socioculturelles par les interdits. C'est parce que la pédagogie par la peur est également de mise dans l'éducation de l'enfant que le résultat du bon sens est escompté. Cette technique de l'éducation a une fonction protectrice. Philippe Jeammet écrit à ce titre, « dès le début de la vie les interdits protègent l'enfant contre un certain nombre de comportements dangereux pour sa survie et permettent son adaptation à la réalité » (1992, p.219). L'interdit social est effectivement, un des maillons essentiels qui préserve l'enfant contre tous les maux de l'ordre *isfetique*²². Pour ce faire, bon nombre d'interdits ont été initiés pour le préserver. Nous pouvons illustrativement mentionner ceux-ci :

Interdit social 1:

« Ne pas souiller les eaux (rivière, lac, océan, etc.) »

Mobile

L'eau est sacrée et ne peut en aucun cas être souillée par un être humain. Dans l'outrage, elle est considérée comme le porteur et le donneur de la vie. L'eau est une parcelle divine de l'Être Créateur incréé qui est Nzaambi a Mpuungu dit le peuple Kóongo dans toute sa diversité. À cet effet, il serait donc inconcevable et inadmissible de déféquer, pisser, cracher ou jeter les ordures dans les eaux.

Châtiment de la transgression :

Le châtiment varie selon les communautés et le contexte de transgression

Interdit culturel 1 :

« Ne pas consommer certains aliments »

Mobile

Il existe certains aliments que l'on ne se doit pas de consommer. Les mobiles peuvent varier d'une culture à une autre. Du moins, c'est partant de la réalité totémique que cet interdit prend tout son sens et sa profondeur. De ce point de vue, il devient impératif de préserver la santé de l'enfant en l'inculquant presto illico, cet interdit socioculturel.

Longamwanautakwendakumakinu, kulongândimuanatukidikumakinu

/enseigner/enfant/lui partir/dans/danse/toi enseigner pas/enfant/revenir/danse/

Enseigne l'enfant qui va à la danse, n'enseigne pas l'enfant qui vient de la danse

La tradition nous exhorte à prévenir au lieu de guérir un mal. C'est dans cette optique que les aînés s'évertuent toujours à donner un enseignement de haute facture aux enfants afin qu'ils soient aguerris. C'est la stratégie essentielle pour les préserver de tous les maux dont ils peuvent être victimes.

²²Isfetique vient de l'antithèse maâtique qui est « Isfet ». Il symbolise fondamentalement le chaos, le désordre, l'injustice ; c'est la représentation du mal absolue.

Châtiment de la transgression :

Le non-respect de son observation exposerait l'individu, sa famille ou sa communauté, à certaines maladies, à des fléaux ou à la colère divine.

Finalement, la pédagogie par la peur est une technique de l'éducation par laquelle les structures sociales passent pour inculquer à l'enfant, un certain nombre de vertus socioculturelles qui concourent à son bien-être social. Le respect des interdits est donc l'objectif à atteindre que se fixe le « Moi » par le concours du « Surmoi ». Ce respect est géré par le « Surmoi » dans la perspective de la fonction régulatrice aidant le « Moi » à vivre l'idéal partagé par la collectivité.

2.2. Fonctions latentes

Elles sont également un concept opératoire du fonctionnalisme relativisé de Merton (1968). Les fonctions latentes sont comprises comme étant des processus, des stratégies, des actions, mise en place dans le système éducatif traditionnel. Les résultats de ces fonctions sont le plus souvent peu identifiables. Il s'agit des processus, des actions, des stratégies dont les conséquences sont involontaires, voire imprévues. Dans ce cadre d'étude, la pédagogie par la peur fait naître en l'enfant, l'intolérance face à l'injustice et à tout ce qui est non conforme à la norme impulsée dans les interdits moraux, éthiques et socioculturels. Cette intolérance peut s'appréhender comme une vertu de trop qui s'apparenterait à un vice dans d'autres sociétés. Car, ce qui est parfois considérée comme vérité absolue dans une société, ne l'est pas forcément dans une autre. À cet égard, l'universalisme culturel est à prendre avec beaucoup de pincette.

Par ailleurs, les retombées de ces interdits contribuent à transformer l'enfant en gardien de la tradition et protecteur de son environnement. Car en fait, il commence à assurer cette fonction pendant les activités ludiques. D'où, il use des interdits que les aînés lui ont fait observer dans le ludisme. Pour ce, il incarne soit le rôle de protagoniste ou d'antagoniste pour montrer les méfaits de la transgression des interdits. Ce qui est en jeu ici, ce sont les valeurs sociales, morales et culturelles. Ces valeurs sont très déterminantes dans la construction de la personnalité de l'individu. Lors du moment ludique, la peur est aussi de mise dans la production scénique. Il s'agit d'une émotion qui pousse l'individu à prendre conscience inconsciemment. L'on a l'impression que les enfants ironisent même la peur ; il n'en est pas cela. Au contraire, c'est pour une meilleure réglementation de l'être psychique par le « Surmoi ».

3. Les enjeux d'application de la pédagogie par la peur dans les sociétés modernes

Depuis la postindépendance, les sociétés africaines particulièrement la société congolaise n'est pas restée en marge de la modernisation. Ces sociétés sont en pleine mutation sociale, culturelle, économique et politique. Cependant, ces mutations ne peuvent pas être effectives si la déchéance des valeurs est grandissante. Il sied de

souligner que dans une société où les antivaleurs se font maîtresses, il est quasiment difficile, voire impossible, d'asseoir la modernité. Cette situation est la preuve que les systèmes éducatifs formel et informel connaissent une profonde crise. L'éducation est un élément macroscopique qui est à la construction de l'individu et de toute la société. Elle est indispensable pour toute société qui aspire à un développement effectif et à une modernité certaine. Nous ne sommes pas sans savoir que c'est l'éducation qui offre la clé et tous outils nécessaires qui permettent à une société de se développer et de se moderniser considérablement. Cette éducation doit être au reflet des peuples qui habitent cet environnement. Il ne s'agit pas d'un système éducatif qui repose sur les fondements (socioculturels, culturels, économiques et politiques) des autres. De ce fait, nous n'excluons pas l'ouverture au monde, puisque la Terre est aujourd'hui un village planétaire. Seulement, nous ne pouvons pas faire partie de ce village planétaire si nous sommes essentiellement désabonnés de la mondialisation.

Dans ce genre de situation, la refondation des systèmes éducatifs formel et informel s'avère très indispensable pour pouvoir accéder effectivement à ce rendez-vous planétaire qui s'offre aux mastodontes. Pour ce faire, le retour à la source s'impose ; point n'est besoin de transposer une vision passéiste de l'éducation. Il est de toute évidence question de s'en inspirer afin de dégager de la matière utile à l'élévation de nos sociétés actuelles. À notre niveau, nous avons ressenti l'urgence de convoquer la pédagogie par la peur à cause de la déchéance grandissante des valeurs dans la société congolaise. Les enjeux de l'applicabilité de la pédagogie par la peur dans le système éducatif congolais nous semblent indispensables. Cette pédagogie est essentielle parce qu'elle participera à la mise en valeur du sacré qui se trouve être bafoué dans les sociétés dites modernes. Dans les lieux où règne le sacré, le désordre n'est pas maître. À titre d'illustration, la pédagogie par la peur serait un élément d'appui au civisme, au patriotisme et à la modernité véritable.

Dans cette logique, le respect des biens publics serait totalement effectif. En convoquant les interdits tels que démontrés supra, la nouvelle génération d'enfants (apprenants) ne pourrait pas s'en défaire aussi facilement. Pour que cette mesure porte avec effectivité, il importe au décisionnaire d'investir toutes les structures sociales et institutionnelles. Lorsqu'un enfant sait qu'en vandalisant un bien public, il y aura des répercussions directes et/ou indirectes sur lui, il s'abstiendra de le faire. Ces interdits ont bien évidemment les traits spécifiques de la peur. Rappelons-le, cette peur n'est pas névrotique, mais constructive dans la mesure où elle sert de dissuasion. La pédagogie par la peur a fait ses preuves dans les sociétés traditionnelles africaines, notamment Kóóngo. À en croire Yao Lambert Konan (2012, p.197), « la pédagogie par la peur est fonctionnelle en tant qu'elle assure la survie de la société ». Si nos sociétés dites modernes sont devenues le théâtre des vices et de tous types de maux, c'est parce que l'éducation est moribonde. Il y a plus à gagner en instaurant la pédagogie par la peur qu'en la banalisant. Ce qu'il y a à faire, c'est de dépoussiérer et de restaurer cette pédagogie en tenant compte de l'évolution du monde. Ainsi, nous gagnerons à réformer notre éducation avec des résultats escomptés.

Conclusion

Dans ce travail de recherche, il a été question de montrer l'intérêt de recourir à la peur comme gouvernante de la croyance pour socialiser l'enfant. Pour atteindre l'objectif fixé, les Cultural studies de Chris Barker (2003) et le fonctionnalisme relativisé de Robert K. Merton (1968), sont les deux approches théoriques qui nous ont permis d'analyser notre corpus d'interdits et de proverbes. En réalité, le recours à cette technique d'éducation s'avère indispensable du fait des mutations diverses et variées qui ont lieu dans les sociétés dites modernes d'Afrique particulièrement celle du Congo. L'importance de recourir à la peur pour éduquer l'enfant s'articule autour de sa capacité à faire de la dissuasion et à lui inculquer certains acquis historiques.

Dans la pratique socialisante, la peur apparaît comme un régulateur émotionnel qui concourt au contrôle des actes manqués et refoulés de l'individu dans son environnement. Dans sa manifestation, la pédagogie par la peur participe à l'intériorisation des interdits qui se fait graduellement. C'est à partir de l'instance interdictrice qui est le « Surmoi » que l'univers des pulsions incarné par le « Ça » se trouve être réprimé. Dans ce sens, cette fonction du « surmoi » est indubitablement à la lumière d'un élément régulateur. Le « Moi » est par contre, l'instance qui permet à l'enfant de ne pas succomber à l'échec de l'observance des interdits fixés. La peur porte un caractère essentiel dans la mesure où elle participe à l'inculcation des valeurs morales et éthiques, socioculturelles et culturelles grâce aux interdits.

Dans cette optique, elle assure une fonction socioéducative qui confère un caractère de réussite à toute entreprise de socialisation qui est faite. De cette lecture, il est important d'admettre que l'applicabilité de cette pédagogie constitue un enjeu de taille dans les sociétés africaines dites modernes. La pédagogie par la peur serait un élément d'appui au civisme, au patriotisme et à la modernité véritable si, elle est insérée et appliquée dans les structures sociales et institutionnelles par les décisionnaires. Car, précisons-le, cette pédagogie a fait ses preuves dans l'univers traditionnel africain tel celui du Kóongo ; et elle demeure fonctionnelle. Il serait donc essentiel de l'ausculter dans toutes ses formes afin de l'insérer dans les programmes des systèmes éducatifs formel et informel.

Références bibliographiques

- Althusser, L. (2011). Idéologie et appareils idéologiques d'État. In L. Althusser (Ed.), *Sur la reproduction* (pp. 263-306). PUF. <https://shs.cairn.info/sur-la-reproduction--9782130590798-page-263?lang=fr>
- Auclair, R. (1991). Éthique, morale, déontologie. *Service social*, 40(1), 5–9. <https://doi.org/10.7202/706511ar>
- Barker, C. (2003). *Cultural Studies: Theory and Practice*. Sage publications Ltd. https://books.google.cg/books/about/Cultural_Studies.

- Binet, Alfred (1895). La peur chez les enfants. *L'année psychologique*, 2, pp. 223-254 ; https://www.persee.fr/doc/psy_0003-5033_1895_num_2_1_1536
- Dantzer, R. (1993). Psychobiologie de la peur. *Communications*, 57, 25-34. <https://doi.org/10.3406/comm.1993.1864>
- Fourn, E., Hountondji, T.A. and Ayatode, G.E.M. (2014). Quelques déterminants socioculturels de l'éducation familiale basée sur la violence au Bénin. *Revue du Cames*, 1, 217-228. <https://www.scrip.org/reference/referencespapers?Referenceid>
- Frobenius, L. cité dans Devevey, E (2019). Contrefaire, subvertir. Portrait de Frobenius / Shrobenius dans Le Devoir de violence de Yambo Ouologuem. *Continents manuscrits*. <http://journals.openedition.org/coma/3953>
- Jeammet, P (1992). Genèse et fonction des interdits chez l'enfant. *Enfance*, 46 (3), 217-220. <https://doi.org/10.3406/enfan.1992.2014>
- Konan, Y. L. (2012). Le monstre des contes négro-africains de la pédagogie par la peur: un agent de la régulation sociale. *Çédille, revista de estudios franceses*, 8, 186-202. <https://revuesciences techniques burkina.org/index.php/>
- Merton, R. K (1968). *Social Theory and Social Structure*. Free Press, https://books.google.cg/books/about/Social_Theory_and_Social_Structure
- Mungala, A. S. (1982). L'éducation traditionnelle en Afrique et ses valeurs fondamentales. *Éthiopiennes*, 29. <http://ethiopiennes.refer.sn/spip.php?article83>
- Paré-Kaboré, A. (2013). L'Éducation traditionnelle et la vie communautaire en Afrique : repères et leçons d'expériences pour l'éducation au vivre-ensemble aujourd'hui. *McGill Journal of Education / Revue des sciences de l'éducation de McGill*, 48(1), 15-33. <https://doi.org/10.7202/1018399ar>
- Sawadogo, O. (2003). L'éducation traditionnelle en Afrique Noire : portée et limites. *Manden*. http://www.manden.org/article.php?id_article=25

Annexes

PROVERBES

Wa tunga na nianga ngatu wele yumina kuzulu nzo

Si tu construis avec la paille, tu finiras sur le toit de chaume

Munkwa munwa ka mputu ko

Celui qui a une bouche n'est jamais pauvre

Kudiakû ntinu, kuyoka munwa

Manger trop vite fait brûler la bouche

Biaku, biangana biangana

Ce qui t'appartient est à toi, ce qui appartient à l'autre lui appartient

Maza go matsamukini, kâmalendi totakana ko

L'eau, une fois renversée, on ne peut la récupérer

Munwawu zonza bwabwingi, disumu kondo pele

La bouche qui parle beaucoup pêche énormément

Longa mwana utakwenda kumakinu, kulongândi muana tukidiku makinu

Enseigne l'enfant qui va à la danse, n'enseigne pas l'enfant qui vient de la danse

INTERDITS

Interdit moral

« Ne pas prendre les biens d'autrui »

« Ne jamais s'adonner aux mauvaises mœurs »

Interdit linguistique

« Ne pas prendre la parole en public sans autorisation »

« Ne pas souhaiter le mal à quelqu'un » et « ne pas faire de sermons à tout vent »

Interdit social

« Ne pas indexer la dépouille mortelle »

« Ne pas balayer la nuit »

« Ne pas souiller les eaux (rivière, lac, océan, etc.) »

Interdit culturel

« Ne pas consommer certains aliments »